

DANCE AREA

Ecole reconnue par la Fédération Suisse
des écoles de danse (FSED / VST)

INSCRIPTION 2011-2012

Enfant/Ado **Étudiant (+ de 18ans)** **Adulte** **Carte Gigogne**

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____

_____ VILLE : _____

TEL. PRIVE : _____ TEL. PROF. _____

NATEL ELEVE : _____ NATEL PARENTS : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ E-MAIL : _____

NOM / PRENOM DE LA PERSONNE A QUI ENVOYER LE COURRIER (SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS) :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM : _____ TEL : _____

PROBLEMES DE SANTE, ACCIDENTS, ALLERGIES OU AUTRES :

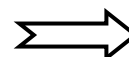
AUTRE(S) PERSONNE(S) DE LA MEME FAMILLE INSCRITE(S) A L'ECOLE :

Enfant(s) **Parent(s)** **Frère / soeur**

NOM / PRENOM : _____

NOM / PRENOM : _____

MERCI EGALEMENT DE REMPLIR LE VERSO



Emplacement réservé à l'administration

INSCRIPTION AU(X) COURS : (VOIR LISTE ANNEXEE)

Cours N°	Cours N°	Cours N°	Cours N°	Cours N°	Cours N°	Cours N°	Cours N°

Je désire faire un cours d'essai avant mon inscription définitive

ABONNEMENT ANNUEL :

Nombre de cours par semaine :

1 2 3 4 5 6 7 8

Je m'engage à verser, au début de chaque mois, la somme de CHF _____,

du mois de _____ 2011 au mois de **juin 2012.**

- Paiement en liquide au secrétariat
- Paiement par BVR (poste ou internet)
- Ordre permanent

REGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GENERALES

L'inscription est annuelle.

L'écolage est fixé sur une base forfaitaire de 10 mois de cours, soit de septembre (ou depuis le début des cours) jusqu'à fin juin. Ce forfait tient compte des vacances scolaires officielles ainsi que des jours fériés où les cours n'ont pas lieu.

Les cours sont payables par avance, au début de chaque mois. Les élèves ont la possibilité de récupérer les cours manqués à n'importe quel moment (durant l'année scolaire en cours) et dans la discipline de leur choix en avertissant au préalable la direction. **Ils ne sont en aucun cas remboursés ou déduits de vos mensualités.**

L'élève ou son représentant légal a la **possibilité d'annuler son inscription au 31 janvier, par courrier ou e-mail adressé à la direction avant le 20 décembre. Aucune démission, sauf cas de force majeure ne sera acceptée avant ou au-delà de cette date et les écolages restent dus.**

Toute demande spéciale doit être formulée par avance et par écrit au secrétariat et sera traitée au cas par cas.

En cas de maladie ou d'accident se prolongeant plus de 2 semaines et sur présentation d'un certificat médical dans le mois suivant l'arrêt, le paiement sera suspendu ou reporté sur un autre mois.

Tout changement de cours, pour être pris en considération, doit être annoncé au secrétariat.

La responsabilité de l'école n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents, blessures, causés ou subis au cours de l'entraînement ou des spectacles ainsi que les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux ; les élèves doivent par conséquent s'assurer eux-mêmes contre ces risques.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERNE & DES CONDITIONS GENERALES ET LES ACCEPTE.

COURS A LA CARTE (UNIQUEMENT POUR LES ADULTES)

L'ECOLE SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LES CARTES POUR L'ACCES A CERTAINS COURS (COURS COMPLETS OU STUDIOS LIMITANT LE NOMBRE D'ELEVES).

5 cours 140.- 10 cours 250.-

Début des cours le _____

Date : _____

Signature de l'élève : _____ Signature des parents : _____
(Si élève mineur)